



DECLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLUm POUR LA CONSTRUCTION DU COLLEGE DE LEVENS

**Publicité, affichage et
certificats**



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Aménagement Urbanisme et Paysage
Pôle aménagement et planification**

Nice, le **2 AOUT 2022**

ARRÊTÉ

Portant organisation d'une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un Collège

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-54 et suivants et l'article R153-16,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-1 à R.123-24 du définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération n°22 de la commission permanente du Département des Alpes-Maritimes en date du 18 décembre 2020 prescrivant la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège de 440 élèves comportant un internat,

Vu la concertation préalable organisée par le conseil départemental des Alpes-Maritimes, en application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, et son bilan tiré par délibération n° 25 de la commission permanente du Département des Alpes-Maritimes en date du 3 mars 2022,

Vu la décision n°2022APACA26/3144 du 2 juin 2022 de la Mission régionale d'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint tenue le 28 juin 2022,

Vu la décision n°E22000021/06 de la présidente du tribunal administratif de Nice en date du 14 juin 2022, portant désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet en vue de la réalisation d'un collège sur la commune de Levens,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUm à enquête publique selon les formes prévues aux articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement,

Considérant que le dossier d'enquête comporte l'ensemble des pièces exigées aux articles R.123-8 du code de l'environnement,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes :

ARRÊTE

Article 1^{er} – Objet et date de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège de 400 élèves comportant un internat.

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

L'enquête se déroulera sur une durée de 36 jours consécutifs :

du lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00.

Article 2 – Informations environnementales

Le dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Conformément aux articles L104-6 et R104-23 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale (Ae) a été saisie pour avis sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet dont il a été accusé réception le 7 mars 2022.

Cet avis est consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes-Côte d'Azur, www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Article 3 – Avis des personnes publiques et bilan de concertation publique

Le procès verbal de la réunion d'examen conjoint ayant permis de recueillir l'avis des personnes publiques associées sur le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité, ainsi que le bilan de la concertation publique préalable, qui s'est déroulée du 3 janvier au 3 février inclus, seront annexés au dossier d'enquête, avant l'ouverture de l'enquête publique.

Article 4 – Personne responsable du projet

La personne responsable du projet est :

Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine
CADAM

147 boulevard du Mercantour
06 286 Nice Cedex 3

Les informations relatives au dossier soumis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de la direction départementale des territoires et de la mer, service aménagement urbanisme et paysages, pôle aménagement et planification, 147, boulevard du Mercantour – CADAM – 06286 NICE Cedex 3.

Article 5 – Composition du dossier

Le dossier soumis à enquête publique comprend le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité, ainsi que les pièces exigées à l'article R123-8 du code de l'environnement : l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, les avis réglementaires des services consultés dans le cadre de l'instruction du dossier consignés dans le procès verbal de réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 28 juin 2022, ainsi que le bilan de la concertation publique préalable et ces pièces afférentes.

Article 6 – Mise à disposition du dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête susmentionnée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête déposé en mairie de Levens, 5 Place de la République, 06670 Levens, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le mardi de 08 h 30 à 12 h 00.

Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, 7jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>

Les sites internet suivants assureront un renvoi vers le site de la préfecture :

- site internet du conseil départemental des Alpes-Maritimes : <https://www.departement06.fr/colleges/college-de-levens-43281.html>

- site internet de la commune de Levens : <https://levens.fr/actualites-flash-infos/>

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Levens, aux jours et horaires d'ouverture précités au présent article.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

Article 7 – Communication du dossier d'enquête

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, de tout ou partie, du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, et ce, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Article 8 – Désignation du commissaire enquêteur

Sur décision de la présidente du tribunal administratif de Nice susvisée, Mme Edith CAMPANA, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter la présente enquête publique.

Article 9 – Dépôt des observations et propositions

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, déposé en mairie de Levens, 5 Place de la République, 06670

Levens, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le mardi de 08 h 30 à 12 h 00, et ouvert par le maire. Ce registre à feuillets non mobiles sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique
relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme
métropolitain dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un
collège
Mairie de Levens
5 Place de la République
06670 Levens

Les observations écrites devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête, soit le lundi 10 octobre 2022 à 16h.

Des observations pourront également être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : ep-dp-mec-college-levens@alpes-maritimes.gouv.fr

Ces observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site de la préfecture des Alpes-Maritimes, dans les meilleurs délais, à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publicues/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>

Si le commissaire enquêteur entend faire compléter le dossier, visiter les lieux concernés par le projet ou auditionner toute personne qui lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet, il devra suivre les prescriptions contenues dans les articles R123-14 à R123-16 du code de l'environnement. De même, s'il estime nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public et s'il entend faire prolonger la durée de l'enquête publique, il devra suivre les modalités de la procédure détaillée à l'article R123-17 du code de l'environnement.

Article 10 – Permanences du commissaire-enquêteur

Afin de recevoir les observations du public, trois permanences seront assurées par le commissaire enquêteur, en mairie de Levens, 5 Place de la République, 06670 Levens, selon le calendrier suivant :

Jour	Heures	Lieu
Lundi 5 septembre 2022.	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens
Mercredi 21 septembre 2022.	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens
Lundi 10 octobre 2022.	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens

Article 11 – Publicité de l'enquête

Un avis au public, portant les indications mentionnées à l'article R123-9 du code de l'environnement, faisant notamment connaître l'ouverture de l'enquête publique, sera publié :

- par le Préfet et aux frais du maître d'ouvrage, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux habilités à publier les annonces légales. Une copie des journaux dans lesquels aura été publié l'avis sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ;
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

- par affichage et par tous autres procédés en usage, en mairie de Levens, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête. Cet avis sera également affiché, dans les mêmes conditions de formes et de délais, sur les lieux habituels de l'affichage, en mairie de Saint-Blaise et de Duranus, ainsi que sur le site du collège René Cassin de Tourette-Levens. L'accomplissement de ces formalités incombe au président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, et devront être certifiées par l'autorité compétente.

Il sera, en outre, procédé dans les mêmes conditions de délai et de durée, par les soins du responsable de projet, le conseil départemental des Alpes-Maritimes, à l'affichage du même avis sur le lieu de l'opération, visible de la voie publique. Il adressera au préfet des Alpes-Maritimes une attestation datée, signée (ou constat d'huissier) précisant le début et la durée de l'affichage.

L'avis d'ouverture d'enquête précité, sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>

Article 12 – Clôture de l'enquête, rapports et conclusions

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur clos et signe le registre d'enquête publique qui est mis à sa disposition.

Dans les huit jours suivant la clôture du registre d'enquête et des documents éventuellement annexés, le commissaire enquêteur rencontre le responsable du projet et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport, conformément aux dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations et propositions qui ont été produites pendant la durée de l'enquête ainsi que les réponses éventuelles du responsable du projet.

Le commissaire enquêteur consigne dans un document séparé, ses conclusions motivées sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables.

Dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, le Préfet des Alpes-Maritimes, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet au conseil départemental des Alpes-Maritimes en tant que responsable du projet dès réception,
- adressée par le Préfet au maire de la commune du lieu de l'enquête pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique,
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer – service aménagement urbanisme et paysages – pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante:

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>

Article 13 – Décision prise à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint sera soumis par le conseil départemental des Alpes-Maritimes, en tant qu'autorité chargée de la procédure, à l'organe délibérant de la Métropole Nice Côte d'Azur, qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, le préfet approuve la mise en compatibilité du plan et notifie sa décision au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans les deux mois suivant la réception en préfecture de l'ensemble du dossier.

Article 14 – Exécution du présent arrêté

La sous-préfète Nice Montagne, le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le maire de la commune de Levens, le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressé, ainsi qu'à la présidente du tribunal administratif de Nice, au chef d'établissement du collège René Cassin à Tourrettes-Levens, au maire de la commune de Saint-Blaise, au maire de la commune de Duranus et au président de la métropole Nice côte d'azur.

Pour le préfet,
Le sous-préfet directeur de cabinet
CAB 4576

Jean-HUBER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN (PLUm) DANS LE QUARTIER DU RIVET DE LA COMMUNE DE LEVENS EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN COLLEGE

Enquête publique relative à la déclaration de projet (DP) valant mise en compatibilité (MEC) du PLUm dans le quartier du Rivet de la commune de Levens en vue de la construction d'un collège de 400 élèves, comportant un internat.

Par arrêté préfectoral en date du 02 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUm dans le quartier du Rivet de la commune de Levens en vue de la construction d'un collège de 400 élèves, comportant un internat, a été ordonnée. Le projet de DP MEC pourra être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de DP MEC, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de DP MEC modifié.

Par suite, le projet de DP MEC sera approuvé par la Métropole Nice Côte d'Azur dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur transmis par le conseil départemental des Alpes-Maritimes, en qualité d'autorité chargée de la procédure. En l'absence de délibération dans ce délai, la DP MEC sera approuvée par le Préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Le dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Conformément aux articles L104-6 et R104-23 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale (Ae) a été saisie pour avis sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet dont il a été accusé réception le 7 mars 2022. Les informations environnementales se rapportant au projet de DP MEC sont intégrées dans le dossier de mise à l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 inclus (soit 36 jours consécutifs). Pendant toute sa durée, les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Levens, 5 Place de la République, 06670 Levens, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le mardi de 08 h 30 à 12 h 00.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 14 juin 2022, Mme Edith CAMPANA comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Jour	Heures	Lieu
Lundi 5 septembre 2022.	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens
Mercredi 21 septembre 2022.	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens
Lundi 10 octobre 2022.	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens

La personne responsable du projet est :

Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine
CADAM
147 boulevard du Mercantour
06 286 Nice Cedex 3

Les informations relatives au dossier soumis à enquête publique pourront être demandées auprès de la direction départementale des territoires et de la mer, service aménagement urbanisme et paysages, pôle aménagement et planification, 147, boulevard du Mercantour – CADAM – 06286 NICE Cedex 3.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Levens – 5 Place de la République, 06670 Levens – pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le mardi de 08 h 30 à 12 h 00, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles de manière complémentaire sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>

Les sites internet suivants assureront un renvoi vers le site de la préfecture :

- site internet du conseil départemental des Alpes-Maritimes : <https://www.departement06.fr/colleges/college-de-levens-43281.html>
- site internet de la commune de Levens : <https://levens.fr/actualites-flash-infos/>

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique
relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain
dans le quartier du Rivet de la commune de Levens en vue de la création d'un Collège
Mairie de Levens
5 Place de la République
06670 Levens

ou par e-mail à l'adresse suivante : ep-dp-mec-college-levens@alpes-maritimes.gouv.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Levens, aux horaires d'ouverture précités.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet au conseil départemental des Alpes-Maritimes en tant que responsable du projet dès réception,
- adressée par le Préfet au maire de la commune du lieu de l'enquête pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique,
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer – service aménagement urbanisme et paysages – pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

150
ANS
1872-2022

SÉCHERESSE

L'appel du maire de Grasse p.7

DÉCRYPTAGE

Justice : bilan de la présidence française de l'UE p.5

DERNIÈRE PAGE

Oh, encore des fleurs !



LOCATIONS SAISONNIÈRES

Des plateformes sous contrôle dans le 06

205845

ART ET DECOR

SARL au capital de 15 400 €

Villa caliente, 376 boulevard Esterel
Park, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
RCS CANNES n° 435 104 013**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**Aux termes d'une AGE du 01/07/2022,
tenant effet le 01/07/2022, il a été décidé
de transférer le siège social au 33 rue
Hoche, 06400 CANNES.
Validation : RCS CANNES.
Pour avis.

205848

**AVIS DE
CONSTITUTION**Par acte authentique reçu par
Me Stéphane SERRATRICE, notaire à
ANTIBES (06) du 04/08/2022, il a été
constitué une SCI dénommée : EFC-family
Capital : 1 000 € apportés en numéraire
Siège : 48 avenue de la Salis, JUAN-
LES-PINS, 06160 ANTIBES.Objet : L'acquisition, l'administration
et la gestion par bail, location ou toute
autre forme de tous immeubles et biens
immobiliers.Gérant : Madame Elina DZHAMALOVA
demeurant 459 chemin de la Font des
Fades, 06370 MOUANS-SARTOUXCession de parts : Les parts sociales
ont librement cessibles au profit d'un
associé. Toute cession à des tiers est
soumise au consentement de la gérance.
Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS ANTIBES.

205849

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**Aux termes d'un ASSP en date du
07/07/2022 enregistré le 29/07/2022 au
SDE de NICE, dossier n°2022 00013757,
réf. n°0604P61 2022 A 03398, la
société LALUSSI SARL à associé unique
au capital de 10 000 € située au 17 rue
Benoit Bunico, 06300 NICE, immatriculée
au RCS de NICE sous le numéro 838 655
16 a cédé à la société VITITO SAS au
capital de 6 000 € située au 349 route de la
Piscine, 06670 LEVENS, immatriculée au
RCS de NICE sous le numéro 913 410 429,
le fonds de commerce de restauration
à tous types sis et exploité au 17 rue
Benoit Bunico, 06300 NICE. L'entrée en
jouissance a été fixée au 07/07/2022.
La présente cession est consentie et
acceptée moyennant le prix de 100 000 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues
dans les 10 jours suivant la dernière en
date des publications légales. Pour la
réception des oppositions, élection de
domicile est faite pour la validité et pour la
correspondance : Maître Philippe MILLET,
avocat au barreau de NICE, membre
du cabinet d'avocats ABM, ANTEMI -
BONCOMPAGNI - MILLET, situé au 32 rue
de l'Hôtel des Postes, 06000 NICE.

205842

**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE LEVENS****1^{er} AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT
MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM)
DANS LE QUARTIER DU RIVET DE LA COMMUNE DE LEVENS EN VUE
DE LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE**Par arrêté préfectoral en date du 02
août 2022, l'ouverture d'une enquête
publique pour la déclaration de projet
(DP) valant mise en compatibilité (MEC)
du PLUM dans le quartier du Rivet sur
la commune de LEVENS en vue de la
construction d'un collège de 400 élèves,
comportant un internat, a été ordonnée.
Le projet de DP MEC pourra être modifié
pour tenir compte des avis joints au
dossier d'enquête publique, des obser-
vations du public et des résultats de l'en-
quête. Si ces modifications remettent en
cause l'économie générale du projet de
DP MEC, une nouvelle enquête publique
sera organisée sur la base du projet de
DP MEC modifié.Par suite, le projet de DP MEC sera
approuvé par la Métropole Nice Côte
d'Azur dans un délai de deux mois à
compter de la réception de l'avis du
commissaire enquêteur transmis par leconseil départemental des Alpes-Mari-
times, en qualité d'autorité chargée de la
procédure. En l'absence de délibération
dans ce délai, la DP MEC sera approuvée
par le préfet des Alpes-Maritimes.Conformément à l'article L.153-54 du
code de l'urbanisme, l'enquête publique
porte à la fois sur l'intérêt général de
l'opération et sur la mise en compatibilité
du plan qui en est la conséquence.Le dossier de déclaration de projet
a fait l'objet d'une évaluation environ-
nementale. Conformément aux articles
L104-6 et R104-23 du code de l'urba-
nisme, l'Autorité Environnementale (AE)
a été saisie pour avis sur l'évaluation
environnementale de la déclaration de
projet dont il a été accusé réception le
7 mars 2022. Les informations environne-
mentales se rapportant au projet de DP
MEC sont intégrées dans le dossier de
mis à l'enquête publique.Le dossier d'enquête publique n'est
pas transmis à un autre État membre de
l'Union Européenne.L'enquête publique se déroulera du
lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10
octobre 2022 à 16h00 inclus (soit 36 jours
consécutifs). Pendant toute sa durée, les
observations et propositions du public
pourront être consignées sur le registre
d'enquête déposé en mairie de LEVENS,
5 place de la République, 06670 LEVENS,
aux heures d'ouverture de la mairie, soit
les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de
08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et
le mardi de 08 h 30 à 12 h 00.Le tribunal administratif de NICE a
désigné en date du 14 juin 2022, Mme
Edith CAMPANA comme commissaire
enquêteur.Le commissaire enquêteur recevra le
public lors des périodes suivantes :

JOUR	HEURES	Lieu
Lundi 5 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de LEVENS 5 place de la République, 06670 LEVENS
Mercredi 21 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de LEVENS 5 place de la République, 06670 LEVENS
Lundi 10 octobre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de LEVENS 5 place de la République, 06670 LEVENS

La personne responsable du projet
est :Monsieur le Président du Conseil
départemental des Alpes-Maritimes
Direction de la construction, de
l'immobilier et du patrimoine
CADAM147 boulevard du Mercantour,
06 286 NICE Cedex 3
Les informations relatives au
dossier soumis à enquête publique
pourront être demandées auprès des
services de la Direction départementale
des territoires et de la mer, service
aménagement urbanisme et paysages,
pôle aménagement et planification, 147,
boulevard du Mercantour - CADAM -
06286 NICE Cedex 3.Les pièces du dossier d'enquête
publique, ainsi que le registre d'enquête
établi sur feuillets non mobiles, paraphés
par le commissaire enquêteur, seront
tenus à la disposition du public, en mairie
de LEVENS - 5 place de la République,
06670 LEVENS - pendant toute la durée
de l'enquête, du lundi 05 septembre à
8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00
inclus, afin que le public puisse en prendre
connaissance pendant les
jours et heures d'ouverture habituelles
de la mairie, aux heures d'ouverture
de la mairie, soit les lundi, mercredi,
jeudi, vendredi de 08h30 à 12h00 et de
13h30 à 16h00 et le mardi de 08h30 à
12h00, et consigner ses observations et
propositions sur le registre d'enquête

ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête
publique seront également disponibles
de manière complémentaire sur le site
internet de la préfecture des Alpes-
Maritimes à l'adresse suivante :[https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/
Publications/Enquetes-publiques/
Declaration-de-projet-valant-mise-en-
compatibilite-DP-MEC](https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC)Les sites internet suivants assureront
un renvoi vers le site de la préfecture :- Site internet du Conseil
départemental des Alpes-Maritimes :
[https://www.departement06.fr/colleges/
college-de-levens-43281.html](https://www.departement06.fr/colleges/college-de-levens-43281.html)- Site internet de la commune de
LEVENS :<https://levens.fr/actualites-flash-infos/>
Les observations et remarques
peuvent également être adressées par
écrit au commissaire enquêteur sous
enveloppe fermée, avec la mention « Ne
pas ouvrir », à l'adresse suivante :Madame le commissaire enquêteur de
l'enquête publique relative à la procédure
de déclaration de projet valant mise en
compatibilité du plan local d'urbanisme
métropolitain dans le quartier du Rivet
de la commune de LEVENS en vue de la
création d'un collègeMairie de LEVENS
5 place de la République, 06670 LEVENS
ou par e-mail à l'adresse suivante :
ep-dp-mec-college-levens@alpes-
maritimes.gouv.frL'accès aux documents détaillés
ci-dessus sera enfin possible, sur un
point d'information correcté mis à la
disposition du public, pendant toute la
durée de l'enquête, en mairie de LEVENS,
aux horaires d'ouverture de la mairie.À l'issue de l'enquête publique, une
copie du rapport et des conclusions du
commissaire enquêteur sera :- Adressée par le préfet au Conseil
départemental des Alpes-Maritimes
en tant que responsable du projet dès
réception,- Adressée par le préfet au maire de
la commune du lieu de l'enquête pour y
être tenue sans délai à la disposition du
public pendant un an à compter de la
clôture de l'enquête publique,- Tenue à la disposition du public
pendant un an à compter de la date de
clôture de l'enquête à la préfecture
des Alpes-Maritimes (Direction
départementale des territoires et de la
mer - service aménagement urbanisme
et paysages - pôle aménagement et
planification) et rendue publique par
voie dématérialisée pendant un an sur
le site internet de la préfecture des
Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :
[https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/
Publications/Enquetes-publiques/
Declaration-de-projet-valant-mise-en-
compatibilite-DP-MEC](https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC)

Hors Série

65 € TTC par an

www.nicotedazur.fr

Bulletin d'abonnement

☐ Abonnement 1 an ☐ Abonnement 2 ans

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville :

Mail :

Paiement par chèque : À l'ordre des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
ou en ligne sur <https://tinyurl.com/abonnementnicotedazur>
*Votre paiement doit nous parvenir au Petit Affiches 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com

Particuliers
passer votre annonce
et payer par
04.93.18.70.00

Offres d'emploi

GENS DE MAISON

> EMPLOYÉS DE MAISON

COUPLE RETRAITE autonome demeurant 06210 Mandelieu cherche **EMPLOYÉE DE MAISON** nourrie, logée, pour cuisine, ménage, repassage, compagnie. Jours libre samedi après-midi et dimanche journée. 1500€/mois. Tél. 04.93.90.85.05 après 16h

Demandes d'emploi

DÉCORATION, ARTISANAT

MACON TAILLEUR DE PIERRES, avec matériel, recherche emploi : travaux de murs en pierres sèches, restaurations, décoration en pierres et tous autres travaux de maçonnerie. CESU. Secteur PACA. Tél. 06.34.33.80.93

LES MOINS CHERS du sol au plafond. Peintures, carrelage, maçonnerie, + aménagement de combles en pièces à vivre. Expérience et garanties. Dep.06. Bernard 07.83.09.71.03.

30% MOINS CHERS du sol au plafond. Peintures, carrelage, pose plancher, maçonnerie, + aménagement de combles en pièces à vivre. Expérience et garanties. Dep.06. Bernard 07.83.09.71.03.

DIVERS

MACON QUALIFIÉ, maçonnerie, toiture, rénovation, murs en pierre, recherche emploi chez particuliers. Permis et véhicule. Tél. : 06.05.58.51.16.

JARDINIER expérimenté toutes opérations, avec matériel, haies, débroussaillage, élagage, plantations, entretien, enlèvements déchets verts, recherche emploi, paiement avec CESU accepté. Tél. 06.03.72.22.08

ENLEVEMENTS DIVERS avec camion. CESU acceptés. PARTICULIER. TEL. 06.56.09.15.16

JARDINIER QUALIFIÉ recherche emploi chez particuliers : entretien, débroussaillage, taille haies, et petits travaux de maçonnerie. Tél.06.06.40.10.83

EMPLOYÉS DE MAISON

COUPLE DE GARDIEN, 21 ans d'expérience, recherche poste dans le 06 à temps. Disponible. Tél.06.66.02.71.57.

HOMME Sri-Lankais, parlant anglais, très sérieux, recherche place employé de maison : cuisine, nettoyage. Tél. 06.85.58.52.81.

MONSIEUR belge, retraité, veut, recherche place de **GARDIEN** dans propriété, bon bricoleur, etc... Logement + petit salaire. Tél.07.84.21.42.74.

COUPLE RETRAITE sérieux gèrerait votre propriété à l'année pendant votre absence. Logé. Entretien, bricolage en tout genre, possibilité garde personnes âgées. Bord de mer. Références contrôlables dans le domaine. Tél.06.91.44.87.88.

HOMME, bonnes références, recherche emploi, chauffeur, majordome, employé de maison, gardien, toute région, libre de suite. Possibilité rémunération auto-entrepreneur. Tél. 07.68.15.13.74.

AIDE SOIGNANTE expérimentée avec références, recherche emploi d'employée de maison, garde personnes âgées. Disponible jour et nuit. Véhicule. Tél. 07.65.70.47.50

COUPLE PHILIPPIN, 15 ans d'expérience, recherche poste gardien de villa : entretien maison et entretien extérieur. Secteur Golfe de St Tropez. Tél.07.81.62.71.79 ou 06.37.73.33.96.

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée, 49 ans, sérieux, motivée, flexible, recherche emploi à Nice et Monaco, accompagnant personnes âgées, ménage, repassage, cuisine, course. Tél.07.49.87.49.21

Dynamique et efficace, je fais votre ménage et ménage de fond, travail soigneux. Missions occasionnelles ou régulières. Tél.06.19.75.90.09.

GARDES A DOMICILE

BIENVEILLANTE, profondément honnête, bonne présentation, accompagne en voyage, sorties, week-end, personne âgée ou en situation de handicap. Bonne conductrice, Non fumeuse. Tél.06.44.84.09.66

AUXILIAIRE DE VIE avec expérience, recherche emploi : ménage, repassage, cuisine etc... ou garde personnes âgées la journée et la nuit. Disponible. Secteur Nice, Monaco, Menton. Tél. 06.18.63.80.95

AUXILIAIRE DE VIE cherche emploi ménage, repassage, préparation de repas, garde de personnes âgées, promenes, courses, disponibilité de suite 7 jours sur 7. Secteur Nice. Tél.07.84.76.61.78.

AUXILIAIRE DE VIE dévouée recherche poste à long terme, logée et nourrie, auprès des seniors, libre de suite. Tél.06.31.22.50.71.

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée, avec voiture, recherche emploi auprès des personnes âgées de préférence la nuit (soins, repas, courses, ménage). Disponible en semaine, week-end et jours fériés. Secteur Cannes, Grasse, Antibes. Tél. 06.11.98.28.53.

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

MONSIEUR de confiance expérimenté et discret de 60 ans recherche poste de gardien/entendant chaudière toutes propositions. Mission / CDD / CDI. Tél. 06.13.25.66.66

HOMME de confiance cherche emploi gardien, entretien propriété contre logement gratuit. A l'année si possible meublé. Tél. 07.89.47.91.74 ou 06.32.16.19.76

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

MACON sérieux, méticuleux, expérimenté, cherche petits et gros travaux maçonnerie, carrelage, faïence, enduits, cloisons, clôture, dallage, piscine, etc... Tous secteurs. Tél. 06.09.81.03.16

PEINTRE EN BATIMENT, 25 ans d'expérience, tous travaux intérieurs et extérieurs, façadier, maçonnerie et carrelage, taille de pierres. Recherche emploi. Possède véhicule. Tél. 06.05.85.20.60

LES MOINS CHERS du sol au plafond. Peintures, carrelage, maçonnerie, + aménagement de combles en pièces à vivre. Expérience et garanties. Dep.06. Bernard 07.83.09.71.03.

JARDINIER QUALIFIÉ, entretien de jardin, taille haies, tonte, débroussaillage, désherbage, bannage, à la tâche ou à la journée. Accepte CESU. Tél. 07.55.92.50.65.

30% MOINS CHERS du sol au plafond. Peintures, carrelage, pose plancher, maçonnerie, + aménagement de combles en pièces à vivre. Expérience et garanties. Dep.06. Bernard 07.83.09.71.03.

NETTOYAGE, ENTRETIEN

FEMME sérieuse, dynamique, véhiculée, avec expérience, recherche emploi En entreprise : nettoyage de bureaux, ménage... à temps complet ou temps partiel. Tél. 06.05.56.27.80

TRANSPORTS, LOGISTIQUE

MONSIEUR 50 ans, très bonne présentation et références, recherche Mission ou poste (CDD, CDI) de chauffeur, transport, accompagnement. Etude toutes propositions. Tél. 06.13.25.66.66

Légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

Avis Administratifs

AVIS ADMINISTRATIFS SCOTQUEST DES AM MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Prescription de la modification simplifiée N°2 et avis de mise à disposition du public.

Par arrêté N°2022-04, pris en date du 15 juin 2022, le Président a prescrit la modification simplifiée N°2 du schéma de cohérence territoriale de l'ouest des Alpes-Maritimes. Cette modification a pour objet la correction d'une erreur matérielle dans la cartographie du Document d'Orientation et d'Objectifs dédiée au Haut pays, et consiste en la localisation par pictogramme, des trois projets de parcs photovoltaïques connus à ce jour. En complément, le focus contenu page 159 du DOO écrit, et portant sur le positionnement du SCOT Ouest en matière d'implantation de parcs photovoltaïques au sol autour du poste source de Valderoure, est également précisé.

Par délibération en date du 17 juin 2022, le comité syndical a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°2 du schéma de cohérence territoriale de l'ouest des A-M. Cette mise à disposition aura lieu pendant un mois, du jeudi 1er septembre au lundi 3 octobre 2022 inclus dans les trois lieux suivants :

- Au siège du syndicat mixte : 57, avenue Pierre Sémard, 06130 Grasse, aux heures d'ouverture au public.
- Au siège de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, Aéroport de Cannes-Mandelieu, 272, avenue François-Tonnerre-Cannes La Bocca-Hangar 16, travée A, 1^{er} étage, aux heures d'ouverture au public.
- Au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, 57, avenue Pierre Sémard, 06130 Grasse, aux heures d'ouverture au public.

Les observations du public peuvent être formulées dans les registres mis à disposition dans les lieux précités, ou être adressées par courrier à : SCOT OUEST DES AM, BP 91015, 57, avenue Pierre Sémard, 06131 Grasse Cedex, avec la mention « Modification simplifiée N°2 du SCOT ». Ces contributions devront parvenir au plus tard le lundi 3 octobre 2022 à 17 heures. L'ensemble du dossier sera disponible également sur les sites Internet :

- Du syndicat mixte : <http://scotouest.com>
- De la CAPCI : <https://cannespaydelerins.fr/>
- De la CAPG : <https://www.paysdegrasse.fr/>

Le comité syndical approuvera, à l'issue de la mise à disposition du public, la modification simplifiée N°2 du SCOT Ouest, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis, conformément à l'article L143-38 du code de l'urbanisme.

**Résultats des tirages du
lundi 15 août 2022**

Tirage du midi
3 7 11 14 16 24 31 33 38 48
51 52 53 56 60 61 63 64 66 67
x 3
8 297 626

Tirage du soir
1 5 7 9 12 15 20 22 24 28
29 37 39 41 56 58 59 62 67 68
x 3
4 911 872

Résultats et Informations :
Application FDJ
2556
fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

**Résultats du tirage du
lundi 15 août 2022**

Tirage LOTO
4 22 34 42 48
3
Aucun gagnant.

5 KIONS NUMÉROS + GAGNANCE	8	17 802,20 €
4 KIONS NUMÉROS + GAGNANCE	29	1 198,60 €
3 KIONS NUMÉROS + GAGNANCE	297	422,10 €
2 KIONS NUMÉROS + GAGNANCE	1 327	56,40 €
1 KION NUMÉRO + GAGNANCE	11 580	23,20 €
0 KION NUMÉRO + GAGNANCE	18 846	11,10 €
1 KION NUMÉRO + GAGNANCE	169 186	4,90 €
0 KION NUMÉRO + GAGNANCE	303 774	2,20 €

OPTION 20e TIRAGE
18 19 25 43 47
5 KIONS NUMÉROS + GAGNANCE
1
100 000 €
4 KIONS NUMÉROS + GAGNANCE
165
634 €
3 KIONS NUMÉROS + GAGNANCE
114 643
35,20 €
2 KIONS NUMÉROS + GAGNANCE
114 643
35,20 €

Tirage des 10 codes LOTO gagnants à 20 000 €
B 256 7089 L 9991 4945 L 0072 7628 B 6883 4825 O 9183 1201
G 9201 7064 B 9505 8787 O 0789 1292 V 0963 2962 V 3776 3748
4 911 872 106 363 jeux gagnants unitaires à ce tirage

A gagner, au tirage LOTO du mercredi 17 août 2022 :
9 000 000 €*

Résultats et Informations :
Application FDJ
2556
fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Avis d'Enquêtes



PREMIER AVIS

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

COMMUNE DE LEVENS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN (PLU) DANS LE QUARTIER DU RIVET DE LA COMMUNE DE LEVENS ENVUE DE LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE

Par arrêté préfectoral en date du 02 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet (DP) valant mise en compatibilité (MEC) du PLU dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège de 400 élèves, comportant un internat, a été ordonnée. Le projet de DP MEC pourra être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de DP MEC, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de DP MEC modifié.

Par suite, le projet de DP MEC sera approuvé par la Métropole Nice Côte d'Azur dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur transmis par le conseil départemental des Alpes-Maritimes, en qualité d'autorité chargée de la procédure. En l'absence de délibération dans ce délai, la DP MEC sera approuvée par le Préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'article L153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. Le dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Conformément aux articles L104-6 et R104-23 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale (Ae) a été saisie pour avis sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet dont il a été accusé réception le 7 mars 2022. Les informations environnementales se rapportant au projet de DP MEC sont intégrées dans le dossier de mise à l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Adm membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du lundi 5 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 inclus (soit 36 jours consécutifs). Pendant toute sa durée, les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Levens, 5 Place de la République, 06670 Levens, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le mardi de 8h30 à 12h30.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 14 juin 2022, Mme Edith CAMPANA comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Jour	Heures	Lieu
Lundi 5 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens
Mardi 21 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens
Lundi 10 octobre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens

La personne responsable du projet est : Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine

CADAM
147 boulevard du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

Les informations relatives au dossier soumis à enquête publique pourront être consultées auprès des services de la direction départementale des Alpes-Maritimes et de la mairie de Levens - 5 Place de la République, 06670 Levens - pendant toute la durée de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête établi sur feuille unique, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Levens - 5 Place de la République, 06670 Levens - pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 5 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 inclus, afin qu'il puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le mardi de 8h30 à 12h30, et en outre, sur les sites Internet suivants :

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles de manière complémentaire sur le site Internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>

Les sites Internet suivants assureront un renvoi vers le site de la préfecture :

- site Internet du conseil départemental des Alpes-Maritimes : <https://www.departement06.fr/fichiers-college-de-levens-4282.html>

- site Internet de la commune de Levens : <https://www.levens.fr/fichiers-flash-info/>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet de la commune de Levens en vue de la construction d'un collège

Mairie de Levens - 5 Place de la République - 06670 Levens

ou par e-mail à l'adresse suivante : ap-dp-mec-college-levens@alpes-maritimes.gouv.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Levens, aux horaires d'ouverture précités.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet au conseil départemental des Alpes-Maritimes en tant que responsable du projet des risques ;

- adressée par le Préfet au maire de la commune du lieu de l'enquête pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique,

- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer - service aménagement urbanisme et paysages - pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie de formalisation pendant un an sur le site Internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Cannes.

FREDERIC MASSIAS

Vie des Sociétés

DISSOLUTION

SCI FGCLM
SCI au capital de 300 €
Siège social : 7 rue d'Ormesson 06110 Le Cannet
RCS Cannes 900 652 223

L'assemblée générale extraordinaire du 11/08/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 01/09/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur MASSIAS FREDERIC, demeurant 7 rue d'Ormesson, 06110 Le Cannet et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Cannes.

FREDERIC MASSIAS

var-matin

UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ
POUR VOS ANNONCES LÉGALES

Tel. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je, soussignée Emmanuelle FARCOT, chef du service de l'assemblée, CERTIFIE que :

L'avis d'enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité (MEC) du PLUm dans le quartier du Rivet de la commune de Levens en vue de la construction d'un collège,

Ainsi que l'arrêté préfectoral portant organisation d'une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un Collège,

ont fait l'objet d'un affichage :

- en ligne sur le site du Département des Alpes-Maritimes le 9 août 2022 (chemin d'accès: <https://www.departement06.fr/collectivite/publication-reglementaire-des-arretes>),
- sur un panneau au Département (n° 10) le 16 août 2022.

Fait à Nice, le 16 août 2022

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le chef du service de l'Assemblée,

Emmanuelle FARCOT



DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMMUNE DE SAINT-BLAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**Arrêté portant organisation d'une enquête publique
relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet
sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de Saint-Blaise atteste que l'arrêté préfectoral en date du 2 août 2022 portant organisation d'une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège a été affiché sur le panneau officiel de la mairie de Saint-Blaise le 16 août 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SAINT-BLAISE LE 16 AOÛT 2022.

Le Maire, Jean-Paul FABRE





DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMMUNE DE SAINT-BLAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Avis d'enquête publique
Déclaration de projet valant mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet
sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de Saint-Blaise atteste que l'avis d'enquête publique relatif à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège a été affiché sur le panneau officiel de la mairie de Saint-Blaise le 16 août 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SAINT-BLAISE LE 17 AOÛT 2022.

Le Maire, Jean-Paul FABRE





MAIRIE de LEVENS 
06670

☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT DE DÉBUT D’AFFICHAGE

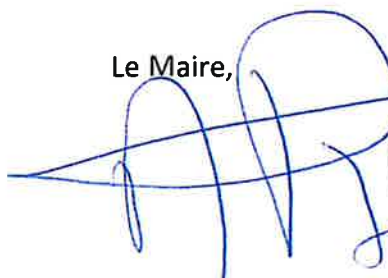
Je soussigné, Antoine VERAN, Maire de la commune de Levens, atteste que l’avis d’enquête publique relatif à la déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU métropolitain (PLU m) dans le quartier du Rivet afin de permettre la construction d’un collège sur la commune de Levens

a fait l’objet d’un affichage sur le(s) panneau(x) communal (aux) de la Mairie, réservé(s) à cet effet, à compter du 17 août 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levens, le 17 août 2022

Le Maire,



Antoine VERAN

**MAIRIE de LEVENS**

06670

☎ 04.93.91.61.16

Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT DE DÉBUT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire de la commune de Levens, atteste que l'arrêté portant **organisation d'une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU métropolitain (PLU m) dans le quartier du Rivet afin de permettre la construction d'un collège sur la commune de Levens**

a fait l'objet d'un affichage sur le(s) panneau(x) communal (aux) de la Mairie, réservé(s) à cet effet, à compter du 4 août 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levens, le 17 août 2022

Le Maire,

Antoine VERAN



COMMUNE
DE DURANUS



CERTIFICAT de début D’AFFICHAGE

Projet de collège de LEVENS

Je soussigné, Jean-Michel MAUREL, Maire de la commune de Duranus, atteste que l'**avis d'enquête publique** et l'**arrêté d'ouverture d'enquête publique pour la construction du Collège de Levens**, ont fait l'objet d'un affichage le 17 août 2022 sur les panneaux communaux de la Mairie, réservés à cet effet.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Duranus, le 17 août 2022





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Certificat de dépôt
Cadre d'acquisition:

**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU
PLUm POUR LA CONSTRUCTION DU COLLEGE DE LEVENS**

Date de dépôt : 25-08-2022 11:19



**Jeux de
données**

9



**Nombre de
taxons**

262



**Nombre
d'habitats**

0



**Nombre
d'observations**

639

Identification

Instance SNIP du cadre d'acquisition : e5b77424-ca81-0f22-e053-3014a8c00277

Libellé du cadre d'acquisition : DECLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM POUR LA CONSTRUCTION DU COLLEGE DE LEVENS

Description : La construction d'un collège de 400 élèves à Levens dans le quartier du Rivet, objet de la mise en compatibilité du PLUm, provient de la volonté du Département des Alpes-Maritimes d'accroître la place disponible dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le programme du projet prévoit la construction d'un collège pour 400 élèves, ainsi que des éléments connexes tels que : ● Un internat d'une capacité d'environ 40 places ; ● Six logements de fonctions ; ● Une cuisine centrale de production destinée à produire des repas pour le nouveau collège et les écoles voisines, d'une capacité d'environ 800 repas par jour ; ● Une chaufferie bois (ou autre système de production à base d'énergie renouvelable) destinée à alimenter les écoles voisines ; ● Une production photovoltaïque. Le site est à proximité immédiate d'une zone d'équipements publics (école maternelle, gymnase...) Dans le cadre de cette évaluation environnementale, l'analyse de l'état initial a permis de mettre en avant les principaux enjeux liés au site suivants : ● L'aire d'étude rapprochée est partiellement identifiée en zone rouge du PPR Inondation de Levens, correspondant à un risque inondation fort (zone non cadastrée au sud de la parcelle n°0497) et en zone PA du PPRI (parcelles n°0495 et n°497), correspondant à zone de production ou d'aggravation de l'aléa ; ● L'aire d'étude rapprochée est soumise partiellement à un risque mouvement de terrain fort (zone rouge du PPR-MVT3 pour la partie est de la parcelle n°0495) et à un risque mouvement de terrain moyen pour quatre parcelles (zone bleue du PPR-MVT); ● L'aire d'étude rapprochée est soumise à un risque fort de feux de forêt ; ● L'aire d'étude rapprochée se trouve à moins de 5 km de six zones Natura 2000, notamment la ZSC4 « Gorges de la Vésubie et du Var – Mont Vial – Mont Ferion », située à moins de 1 km ; ● L'aire d'étude rapprochée intersecte la ZNIEFF de type 2 « Chaîne de Férion – mont Cima », et il est situé également à moins de 5 km d'autres ZNIEFF de type 1, notamment les ZNIEFF les « Gorges de la Vésubie » (à moins de 1 km) et le « Massif du Tournairot et du brec d'Utelle » (à moins de 2 km) ; ● L'aire d'étude rapprochée recoupe le réservoir de biodiversité "Arrière-pays méditerranéen" de la trame forestière, identifié par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) PACA, et identifié par le PLUm, dans la trame verte et bleue comme réservoir de biodiversité à enjeu écologique très fort. L'aire d'étude rapprochée inclut également le ravin de Boussouneti identifié comme cours d'eau et corridor écologique par le PLUm, dans la trame verte et bleue. L'évaluation environnementale montre que les interactions sont possibles entre les sites Natura 2000 et le site d'étude. La mise en compatibilité du PLUm impliquera la perte d'habitats de chasse et de transit pour les chiroptères, et d'habitats de reproduction pour le Damier de la Succise, et potentiellement la destruction d'individus de Damier de la Succise. Elle entraînera également la perte d'habitats de chasse pour le Circaète Jean-le-Blanc. Cette perte n'est cependant pas à même de remettre en cause l'état de conservation des populations d'espèces à l'origine de la désignation des quatre sites Natura 2000. Les incidences de la mise en compatibilité du PLU sur les sites Natura 2000 « Gorges De La Vésubie Et Du Var – Mont Vial - Mont Ferion », « Brec d'Utelle », « Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise » et « Basse Vallée du Var » sont ainsi jugées non significatives.

Cadre de référence

Est un méta-cadre : Non

Dates

Date de lancement du cadre d'acquisition : 25/08/2022

Cible taxonomique

Acteurs

Contact principal : DEPARTEMENT DES ALPES
MARITIMES

Maître d'oeuvre : BIOTOPE

Maître d'ouvrage : DEPARTEMENT DES ALPES
MARITIMES

Liste des jeux de données associés au cadre



e4a3b368-5a76-6ac8-e053-3014a8c077b1
Amphibiens - Inventaire non protocolé



e543f993-833a-643b-e053-0514a8c0c99c
Reptiles - Inventaire non protocolé



e543f993-8339-643b-e053-0514a8c0c99c
Oiseaux - Inventaire non protocolé



e543f993-8338-643b-e053-0514a8c0c99c
Mammifères - Inventaire non standardisé



e543f993-8333-643b-e053-0514a8c0c99c
Chauves-souris - Points d'écoute au sol



e543f993-8336-643b-e053-0514a8c0c99c
Invertébrés - Inventaire non protocolé



e543f993-8337-643b-e053-0514a8c0c99c
Mammifères - Inventaire non standardisé



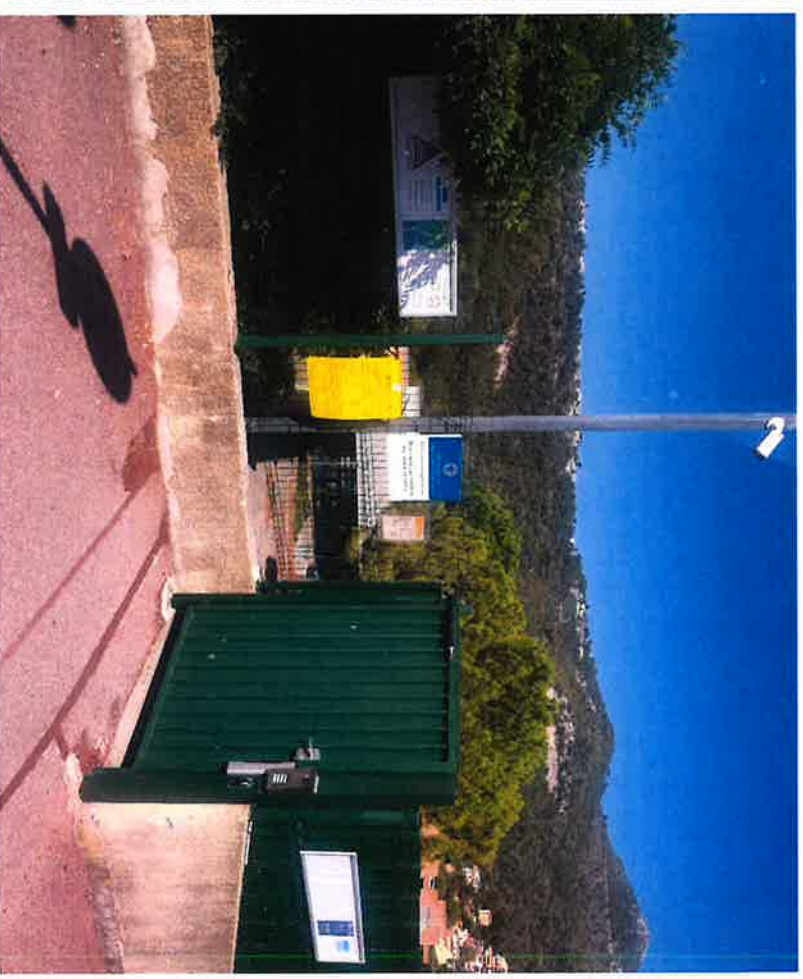
e543f993-8335-643b-e053-0514a8c0c99c
Insectes - Inventaire non protocolé



e543f993-8334-643b-e053-0514a8c0c99c
Flore - Inventaire non protocolé



Affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique sur le site du projet le 16.08.2022



Affichage de l'avis d'enquête publique devant le collège René Cassin à
Tourrette-Levens le 16.08.2022

206008

AVIS DE
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LE CANNET du 29 août 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : Alexis Depetteville - Siège : 1108 chemin du Puy, 06600 ANTIBES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 100 Euros. Objet : L'exploitation, directe ou indirecte, d'une activité de véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC). Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Alexis DEPETTEVILLE demeurant 20 b rue des Moulères, 06110 LE CANNET. La société sera immatriculée au RCS ANTIBES.

206009

AVIS DE
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/08/2022 à GATTIERES (06), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires.
Dénomination sociale : SISA L'ASTRAGALE

Siège social : 3 rue des Anciens Combattants, 06510 GATTIERES.

Objet social : Conformément aux dispositions des articles L4041-2 et R4041-1 du Code de la Santé Publique, la société a pour objet : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, d'éducation thérapeutique ou de coopération entre les professionnels de santé ; l'exercice de la pratique avancée par des auxiliaires médicaux, tels que définis à l'article L4301-1 ; à l'exclusion de la mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés. Sous réserve, lorsqu'il s'agit d'une maison de santé mentionnée à l'article L6323-3, que ses statuts le prévoient : a) L'exercice, par des professionnels de santé salariés par la société, d'activités de soins de premier recours définies à l'article L1411-11 et, le cas échéant, de second recours définies à l'article L1411-12 ainsi que d'autres activités contribuant à la mise en œuvre du projet de santé ; b) L'encaissement sur le compte de la société de tout ou partie des rémunérations des activités de ses membres ou de celles de tout autre professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé et le reversement de rémunérations à chacun d'eux. Le professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé est signataire de ce projet dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 6323-3.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date son immatriculation au RCS.

Capital social : A capital variable au capital initial de 90,00 €, au capital maximum de 500,00 €, et au capital minimum de 30,00 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Mehdi M'KHININI ZAATOUT, dmt à CARROS (06510) - 556 chemin des Selves et M. Walid MOUKFI, dmt à VILLENEUVE-LOUBET (06270) - 1 allée des Mésanges.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés requis pour toutes les cessions à la majorité des 75,00 % des parts présentes ou représentées.

Immatriculation de la société sera faite au RCS GRASSE.

Pour avis, la co-gérance.

206004

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE LEVENS2^{ème} AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET
VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN
(PLUM) DANS LE QUARTIER DU RIVET DE LA COMMUNE DE LEVENS EN VUE
DE LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE

Par arrêté préfectoral en date du 02 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet (DP) valant mise en compatibilité (MEC) du PLUM dans le quartier du Rivet sur la commune de LEVENS en vue de la construction d'un collège de 400 élèves, comportant un internat, a été ordonnée. Le projet de DP MEC pourra être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de DP MEC, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de DP MEC modifié.

Par suite, le projet de DP MEC sera approuvé par la Métropole Nice Côte d'Azur dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur transmis par

le conseil départemental des Alpes-Maritimes, en qualité d'autorité chargée de la procédure. En l'absence de délibération dans ce délai, la DP MEC sera approuvée par le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'article L153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Le dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Conformément aux articles L104-6 et R104-23 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale (Ae) a été saisie pour avis sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet dont il a été accusé réception le 7 mars 2022. Les informations environnementales se rapportant au projet de DP MEC sont intégrées dans le dossier de

mis à l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 (soit 36 jours consécutifs). Pendant toute sa durée, les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de LEVENS, 5 place de la République, 06670 LEVENS, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le mardi de 08h30 à 12h00.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 14 juin 2022, Mme Edith CAMPANA comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

JOUR	HEURES	LIEU
Lundi 5 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de LEVENS 5 Place de la République 06670 LEVENS
Mercredi 21 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de LEVENS 5 Place de la République 06670 LEVENS
Lundi 10 octobre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de LEVENS 5 Place de la République 06670 LEVENS

La personne responsable du projet est :

Monsieur le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes
Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine
CADAM

147 boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

Les informations relatives au dossier soumis à enquête publique pourront être demandées auprès des services de la Direction départementale des territoires et de la mer, service aménagement urbanisme et paysages, pôle aménagement et planification, 147, boulevard du Mercantour - CADAM - 06286 NICE Cedex 3.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de LEVENS - 5 Place de la République, 06670 LEVENS - pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, soit les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le mardi de 08h30 à 12h00, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête

ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles de manière complémentaire sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>.

Les sites internet suivants assureront un renvoi vers le site de la préfecture :

- Site internet du conseil départemental des Alpes-Maritimes : <https://www.departement06.fr/colleges/college-de-levens-43261.html>

- Site internet de la commune de Levens :

<https://levens.fr/actualites-flash-infos/>
Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet de la commune de LEVENS en vue de la création d'un Collège

Mairie de LEVENS
5 Place de la République
06670 LEVENS
ou par e-mail à l'adresse suivante :

ep-dp-mec-college-levens@alpes-maritimes.gouv.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de LEVENS, aux horaires d'ouverture précités.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le préfet au conseil départemental des Alpes-Maritimes en tant que responsable du projet dès réception,

- Adressée par le préfet au maire de la commune du lieu de l'enquête pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique,

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes (Direction départementale des territoires et de la mer - service aménagement urbanisme et paysages - pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>



PROFORMALITÉS
www.proformalites.com

**SERVICE EXPRESS
D'AIDE À LA FORMALITÉ
D'ENTREPRISE**

Sur la France entière et Monaco



Annonces

Demandes d'emploi

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

RETRAITE 74 ans, cherche gardiennage entre Cannes et Menton sans rémunération, contre logement décent, offre petit service.
Tél: 06 27 83 96 21

MONSIEUR de confiance, expérimenté et discret, de 50 ans recherche poste de gardien/interlocuteur. Etude toutes propositions. Mission / CDI / CDD, disponible à partir du 1er octobre 2022.
Tél: 06 13 25 66 66

COUPLE DE GARDIEN, 21 ans d'expérience, cherche poste dans le 06 à mi-temps. Disponible. Tél: 06 66 02 71 57.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

MACON sérieux, méticuleux, expérimenté, cherche petits et gros travaux maçonnerie, carrelage, plâtrerie, enduits, cloisons, clôture, dallage, piscine, etc... Tous secteurs.
Tél: 06 09 81 03 16

MACON ex-artisan OHQ, cherche : tous travaux de maçonnerie, carrelage, murs de soutènement, murs en pierres, construction villa, piscine, etc. Particulier ou société.
Tél: 07 82 73 87 10.

COFFREUR CHARPENTIER, maçon, murs en pierres, dallage, étanchéité, recherche emploi salarié en entreprise ou chez particuliers. Tél: 06 41 44 97 40.

30% MOINS CHER du sol au plafond. Plomberie, carrelage, pose plancher, maçonnerie... aménagement de combles en pièces à vivre, débarras. Expérience et garanties. Dep. 86. Bernard 07 83 99 71 03.

MACON avec matériel cherche emploi travaux de bâtiments, refectif toiture, maçonnerie générale. Intervention rapide, travail soigné. Tél: 07 43 86 63 41

JARDINIER cherche tous travaux d'entretien, taille, élagage, débroussaillage, plantations, etc... petit bricolage et maçonnerie chez particuliers.
Tél: 07 58 86 79 24.

MACON POLYVALENT : carrelage, dallage, tailleur de pierre, travaux de rénovation, peinture, étanchéité, terrasse : murs en gabion, de soutènement en béton et pierres, Terrassements. 06 50 61 70 25 ou 06 95 95 22 65

JARDINIER sérieux, efficace, pour un beau jardin ou une belle terrasse, cherche emploi pour remise en état, taille d'oliviers et fruitiers. Travail soigné. Tél: 06 83 61 40 31

JARDINIER sérieux et dynamique, spécialisé dans les tailles : haies, massifs, fruitiers, arbres... Remise en état des jardins. Enlèvement des déchets. CESU acceptés.
Tél: 06 66 09 15 16

JARDINIER QUALITÉ, création, plantation fleurs et arbres, entretien de jardin, taille haies et arbustes, tonte pelouse, débroussaillage, désherbage, bannage, à la tâche ou à la journée. Travail soigné. Tél: 07 55 62 50 55

PEINTRE EN BATIMENT, 25 ans d'expérience, tous travaux intérieurs et extérieurs, façades, maçonnerie et carrelage, taille de pierres. Recherche emploi. Possède véhicule.
Tél: 06 05 85 26 60

MACON QUALITÉ outillé, excellent tailleur de pierres sèches, construction de murs de soutènement, décoration, maçonnerie, rénovation piscine, carrelage, clôture de jardin, maçonnerie générale. 06 05 54 01 40.

RESTAURATION, HÔTELLERIE

RETRAITE cherche emploi plongeur, aide-cuisinier, à mi-temps. Secteur Alpes Maritimes. Tél: 06 05 46 08 19

CHEF DE CUISINE diplômé normes HACCP, 40 ans d'expérience cherche poste sur Nice en journée continue, collectivité ou restaurant.
Tél: 06 50 22 32 11.

TRANSPORTS, LOGISTIQUE

MONSIEUR 50 ans, très bonne présentation et références, recherche Mission ou poste (CDD, CDI) de chauffeur de personne, convoyage auto, accompagnement. Etude toutes propositions. Tél: 06 13 25 66 66

Annonces légales

nice-matin
Jeudi 8 septembre 2022

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

Avis d'Enquêtes



Deuxième avis
Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction départementale des Territoires et de la Mer

Commune de Levens ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) dans le quartier du Rivet de la commune de Levens en vue de la construction d'un collège

Par arrêté préfectoral en date du 02 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet (DP) valant mise en compatibilité (MEC) du PLUm dans le quartier du Rivet de la commune de Levens en vue de la construction d'un collège de 400 élèves, comportant un internat, a été ordonnée. Le projet de DP MEC pourra être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de DP MEC, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de DP MEC modifié.

Par suite, le projet de DP MEC sera approuvé par la Métropole Nice Côte d'Azur dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur transmis par le conseil départemental des Alpes-Maritimes, en qualité d'autorité chargée de la procédure. En l'absence de délibération dans ce délai, le DP MEC sera approuvé par le Préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. Le dossier de déclaration de projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Conformément aux articles L.104-6 et R104-23 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale (AE) a été saisie pour avis sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet dont il a été acte réception le 7 mars 2022. Les informations environnementales se rapportant au projet de DP MEC sont intégrées dans le dossier de mise à l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 inclus (soit 36 jours consécutifs). Pendant toute sa durée, les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Levens, 5 Place de la République, 06670 Levens, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le mardi du 8 h 30 à 12 h 00.

Le tirage administratif de Nice a désigné en date du 14 juin 2022, Mme Edith CAMPANA comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Jour	Heures	Lieu
Lundi 5 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens
Mercredi 21 septembre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens
Lundi 10 octobre 2022	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h	Mairie de Levens 5 Place de la République 06670 Levens

La personne responsable du projet est :

Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine
CADAM
147 boulevard du Mercantour
06 260 Nice Cedex 3

Les informations relatives au dossier soumis à enquête publique pourront être demandées auprès des services de la direction départementale des territoires et de la mer, service aménagement urbain et paysager, poste aménagement et planification, 147 boulevard du Mercantour - CADAM - 06260 NICE Cedex 3.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillet non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de Levens - 5 Place de la République, 06670 Levens - pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 05 septembre à 8h30 au lundi 10 octobre 2022 à 16h00 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, aux heures d'ouverture de la mairie, soit les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le mardi de 8 h 30 à 12 h 00, et signer ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles de manière complémentaire sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes/Declarations-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DPMEC>

Les sites internet suivants assurent un renvoi vers le site de la préfecture :

- site internet du conseil départemental des Alpes-Maritimes : <https://www.departement06.fr/colleges-college-de-levens-43261.html>
- site internet de la commune de Levens : <https://levens.fr/actualites-flash-info/>
- site internet de la commune de Levens : <https://levens.fr/actualites-flash-info/>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention : « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Mairie de Levens
5 Place de la République
06670 Levens

ou par e-mail à l'adresse suivante : dp-mec-college-levens@alpes-maritimes.gouv.fr
L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera en principe, sur un support informatique connecté à la base de données de la mairie, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Levens, aux heures d'ouverture précitées.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet au conseil départemental des Alpes-Maritimes en tant que responsable du projet de la déclaration de projet ;
- adressée par le Préfet au maire de la commune du lieu de l'enquête pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ;
- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer - service aménagement urbain et paysager - poste aménagement et planification) et rendu public par voie d'impression pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes/Declarations-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DPMEC>

DIVERS

RECTIFICATIF

Suivait à l'annonce de dissolution par le 5 06 2022 dans Nice Matin concernant la SARL COTE ASIATIQUE 3 rue des Suisses 06400 Cannes SIREN 90780543, il fallait lire « le liquidateur est M. Karoui Gebri demeurant 48 allée des crougoussolles 06110 Le Cannet ».

Mention au RCS de Cannes.

VIE DES SOCIÉTÉS



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 septembre 2022, à Nice.
Dénomination : AZUR DIGITAL PROJECTV.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 34 avenue Auber, 06000 Nice.
Objet : Négociation de matériels électroniques - Etude Montage - Accompagnement dans la mise en place de ces matériels.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : statutaires.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur THIERRY DJEBALI 34 avenue Auber 06000 Nice.
Directeur général : Madame NATACHA PEREZ 34 avenue Auber 06000 Nice.
La société sera immatriculée au RCS de Nice.

Pour avis.

MODIFICATION

RI FRANCE

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 123 Impasse des Galin 'Ties
83110 Sanary-sur-Mer

R.C.S. Toulon 500798384

Aux termes de l'assemblée générale du 20/07/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, Mme Caroline SERTILLANGE, 9 chemin du Haut-Valon, P3190 Ollioules en remplacement de M. Luc SERTILLANGE, 123 Impasse de Galmettes, 83110 Sanary-sur-Mer à compter du 20/07/2022.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de Toulon.

Appels d'offres

V Avis d'APPELS



Autorisations d'occupation temporaire du domaine public relatives à la mise en place d'animations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 de type :
Exploitation de manèges/attractions/animations/chalets et commerces ambulants gourmands de Noël

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section I : Personne publique à qui appartient le domaine

Nom officiel : Commune d'Antibes-Juan-les-Pins

Point de contact : DGA Ressource et prospective - Direction de la Commande publique - Service Activités déléguées - Bâtiment « Orange Bleu » - 11 Boulevard Gustave Chancel - 06600 Antibes Juan les Pins - Tél. : 04 93 90 52 76 - Courriel électronique (courriel) : ActivitésDéléguees.Secrétariat@ville-antibes.fr

Section II : Objet de l'autorisation

En application de l'article L2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les présentes procédures de sélection portent sur l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public, relatives à la mise en place d'animations dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Procédure de sélection pour les manèges/attractions/animations/chalets et commerce ambulants gourmands :

- Lot n°1 : pour l'exploitation de manèges sis Place Nationale zone « restauration »
- Lot n°2 : pour l'exploitation d'un manège sis Place Nationale zone « kiosque »
- Lot n°3 : pour l'exploitation d'un manège sis Place de la Gaule
- Lot n°4 : pour l'exploitation de deux chalets gourmands sis Place de la Gaule
- Lot n°5 : pour l'exploitation d'une attraction de jeux d'adresse sis Esplanade du Pré des Pêcheurs

- Lot n°6 : pour l'exploitation d'un commerce gourmand sis Esplanade du Pré des Pêcheurs

- Lot n°7 : pour l'exploitation d'un manège ou attraction sis Esplanade du Pré des Pêcheurs

Le détail de chaque lot est indiqué dans le règlement de la consultation.

Toutes les autorisations d'occupation temporaire du domaine public débiteront début décembre 2022 et s'achèveront de début janvier à fin janvier 2023.

Les conditions de durée et les conditions financières sont définies dans le règlement de consultation.

Code NUTS : FRLO3

Classification CPV : 15855000 « alimentation rapide » ;

37350000 « attractions foraines » ;

37800000 « travaux d'artisanat et travaux artistiques » ;

Section III : Conditions de participation et procédure

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure peuvent retirer les documents de la consultation gratuitement, sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securites.fr>, site sur lequel les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation en tapant l'intitulé de la consultation pour laquelle ils souhaitent postuler, à savoir : « Manèges de Noël ».

Le dossier de consultation des entreprises précise toute la procédure et notamment les modalités de présentation des candidatures et des offres, les critères de sélection des offres et les instances chargées des procédures de recours.

Date limite de réception des candidatures et des offres : 26/09/2022 à 12h00

Date de publication de cet avis : 08/09/2022

www.clic-legales.com www.nicematinmarchespublics.com

VIE DES SOCIÉTÉS MARCHÉS PUBLICS

www.clic-legales.com www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS

Adressez vos demandes par mail

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

KENO Résultats des tirages du mercredi 7 septembre 2022

Tirage du midi

1 2 4 7 11 20 21 23 26 27
29 40 51 52 58 59 60 62 63 68

Multi-Lectureur

x 2

5 996 718

Tirage du soir

3 7 9 13 19 24 28 29 30 34
36 41 45 52 53 58 60 64 67 70

Multi-Lectureur

x 2

3 479 521

Résultats et informations :

Application

FDJ

fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...

APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

LOTO Résultats du tirage du mercredi 7 septembre 2022

3 20 29 30 35 9

5 BILLES NUMÉRIQUES + CHIFFRE

Aucun gagnant : 9 173,70 €

4 BILLES NUMÉRIQUES + CHIFFRE

Aucun gagnant : 550,50 €

3 BILLES NUMÉRIQUES + CHIFFRE

Aucun gagnant : 58 €

2 BILLES NUMÉRIQUES + CHIFFRE

Aucun gagnant : 14 418 €

1 BILLE NUMÉRIQUE + CHIFFRE

Aucun gagnant : 25 237 €

1 BILLE NUMÉRIQUE + CHIFFRE

Aucun gagnant : 224 550 €

1 BILLE NUMÉRIQUE + CHIFFRE

Aucun gagnant : 345 798 €

OPTION 2ND TIRAGE

1 21 24 25 34

Aucun gagnant : 746,50 €

4 BILLES NUMÉRIQUES

Aucun gagnant : 37 €

3 BILLES NUMÉRIQUES

Aucun gagnant : 8 974 €

2 BILLES NUMÉRIQUES

Aucun gagnant : 142 774 €

Tirage des 10 codes LOTO-pagants à 20 000 €

1 2873 4284 2 1003 0459 3 6434 0316 4 5986 7981 5 1495 6829

6 4224 3959 7 8192 6694 8 2029 8965 9 7656 0766 10 3530 8584

Résultat sur fdj.fr

À gagner, au tirage LOTO du samedi 10 septembre 2022

4 000 000 €*

Résultats et informations :

Application

FDJ

fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...

APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)



CERTIFICAT de FIN D’AFFICHAGE

Projet de collège de LEVENS

Je soussigné, Jean-Michel MAUREL, Maire de la commune de Duranus, atteste que l’avis d’enquête publique et l’arrêté d’ouverture d’enquête publique pour la construction du Collège de Levens, ont fait l’objet d’un affichage du 17 août 2022 au 10 octobre 2022 sur les panneaux communaux de la Mairie, réservés à cet effet.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Duranus, le 21 octobre 2022



**MAIRIE de LEVENS**

06670

☎ 04.93.91.61.16

Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT DE FIN D’AFFICHAGE

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire de la commune de Levens, atteste que l'arrêté portant **organisation d'une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU métropolitain (PLU m) dans le quartier du Rivet** afin de permettre la construction d'un collège sur la commune de Levens

a fait l'objet d'un affichage sur le(s) panneau(x) communal (aux) de la Mairie, réservé(s) à cet effet, du 4 août 2022 au 10 octobre 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levens, le 20 octobre 2022

Le Maire,

Antoine VERAN





MAIRIE de LEVENS 
06670

☎ 04.93.91.61.16
Télécopie 04.93.91.61.17

CERTIFICAT DE FIN D’AFFICHAGE

Je soussigné, Antoine VERAN, Maire de la commune de Levens, atteste que l’avis d’enquête publique relatif à la déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU métropolitain (PLU m) dans le quartier du Rivet afin de permettre la construction d’un collège sur la commune de Levens

a fait l’objet d’un affichage sur le(s) panneau(x) communal (aux) de la Mairie, réservé(s) à cet effet, du 17 août 2022 au 10 octobre 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levens, le 20 octobre 2022

Le Maire,


Antoine VERAN





DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE

Je, soussignée Emmanuelle FARCOT, chef du service de l'assemblée, CERTIFIE que :

L'avis d'enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité (MEC) du PLUm dans le quartier du Rivet de la commune de Levens en vue de la construction d'un collège,

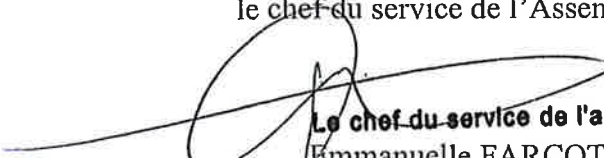
Ainsi que l'arrêté préfectoral portant organisation d'une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un Collège,

ont fait l'objet d'un affichage jusqu'au 10 octobre 2022 à 16h00:

- en ligne sur le site du Département des Alpes-Maritimes (chemin d'accès: <https://www.departement06.fr/collectivite/publication-reglementaire-des-arretes>),
- sur un panneau au Département (n° 10).

Fait à Nice, le 24 octobre 2022

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le chef du service de l'Assemblée,


Le chef du service de l'assemblée
Emmanuelle FARCOT

E. FARCOT



DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMMUNE DE SAINT-BLAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Avis d'enquête publique
Déclaration de projet valant mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet
sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège

CERTIFICAT DE FIN D’AFFICHAGE

Le Maire de Saint-Blaise atteste que l'avis d'enquête publique relatif à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège a été affiché sur le panneau officiel de la mairie de Saint-Blaise du 16 août 2022 au 10 octobre 2022

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SAINT-BLAISE LE 11 OCTOBRE 2022.

Le Maire, Jean-Paul FABRE





DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMMUNE DE SAINT-BLAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**Arrêté portant organisation d'une enquête publique
relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité
du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet
sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de Saint-Blaise atteste que l'arrêté préfectoral en date du 2 août 2022 portant organisation d'une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain dans le quartier du Rivet sur la commune de Levens en vue de la construction d'un collège a été affiché sur le panneau officiel de la mairie de Saint-Blaise du 16 août 2022 au 10 octobre 2022.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SAINT-BLAISE LE 11 OCTOBRE 2022.

Le Maire, Jean-Paul FABRE



Huissiers de Justice associés

6 rue Clément Roassal

Palais Venise, Rdc

Métro tramway L1 : Libération

06000 Nice

Tél : 04.93.62.70.40

Fax : 04.93.62.70.41

Email : sonia.auger@huissier-justice.fr

Site web : www.auger-atlani-cdj.fr

CARTE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

IBAN N°: FR 59 40031 00001 0000165783Y 03



HUISSIERS DE JUSTICE

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

Première
Expédition

COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016
arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs
réglementés des huissiers de justice

Honoraires (Art L444-1)	
à	200,66
le déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	208,33
TVA (20,00 %)	41,67
TTC	250,00
Acte dispensé de la taxe	

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LES :

- DIX SEPT AOUT, pour le premier passage
- CINQ SEPTEMBRE, pour le deuxième passage
- DIX OCTOBRE, pour le troisième passage

A LA DEMANDE DE :

Le DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES, sis CADAM - 147 Boulevard du Mercantour, BP 3007, 06201 NICE, en sa Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine, Service Etudes Préalables, représenté par Madame Chantal BOCCARDO-MEYER, Assistante de Gestion.

Lequel m'expose :

Qu'est prévue une enquête publique du 05 septembre au 10 octobre 2022 inclus relative à la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUm pour la construction du collège de Levens

Que de ce fait elle me requiert afin de procéder à un procès-verbal d'apposition de l'avis et l'arrêté de ladite enquête publique sur le lieu du chantier du futur Collège à LEVENS, route de Duranus et au Collège René Cassin - 528 boulevard Léon Sauvan - 06690 TOURRETTE-LEVENS.

Je, Sophie GODARD, clerc habilitée aux constats au sein de la SCP Sonia AUGER - Rebecca ATLANI, Huissiers de Justice Associés, SCP titulaire d'offices d'Huissiers de Justice, successeurs de la SCP CELLIER-LEROY, LIBOUBAN, VALIERGUE, Huissiers de Justice Associés près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, en résidence à NICE (06000) Palais Venise, 6 Rue Clément Roassal, Office de Nice (06000), soussignée,

Me suis transporté :

- au 58 route de Duranus à LEVENS
- puis au 528 boulevard Léon Sauvan à TOURRETTE-LEVENS

J'AI CONSTATE CE QUI SUIT :

Premier passage le DIX SEPT AOUT DEUX MILLE VINGT DEUX à 08h20 à Levens et à 08h43 à Tourrette-Levens

A LEVENS : au niveau du 58 route de Duranus, apposé sur le portail se trouve un panneau d'avis d'enquête publique, auquel sont accolées 6 feuilles A4 contenant Arrêté en date du 02/08/2022





A TOURRETTES-LEVENS : au 528 boulevard Léon Sauvan, apposé sur le grillage à gauche du portail d'accès au Collège se trouve un panneau d'avis d'enquête publique



Et à même requête que ci-dessus

Je, Sonia AUGER, Commissaire de Justice Associés, SCP titulaire d'offices d'Huissiers de Justice, successeurs de la SCP CELLIER-LEROY, LIBOUBAN, VALIERGUE, Huissiers de Justice Associés près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, en résidence à NICE (06000) Palais Venise, 6 Rue Clément Roassal, Office de Nice (06000), soussignée,

Me suis transporté :

- au 58 route de Duranus à LEVENS
- puis au 528 boulevard Léon Sauvan à TOURRETTE-LEVENS

J'AI CONSTATE CE QUI SUIIT :

Deuxième passage le : CINQ SEPTEMBRE à 18h32 à Tourrette-Levens et à 18h55 à Levens

A LEVENS : au niveau du 58 route de Duranus, apposé sur le portail se trouve un panneau d'avis d'enquête publique, auquel sont accolées 6 feuilles A4 contenant Arrêté en date du 02/08/2022

A TOURRETTE-LEVENS : au 528 boulevard Léon Sauvan, apposé sur le grillage à gauche du portail d'accès au Collège se trouve un panneau d'avis d'enquête publique

Troisième passage le : DIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 22h25 à Tourrette-Levens et à 22h47 à Levens

A LEVENS : au niveau du 58 route de Duranus, apposé sur le portail se trouve un panneau d'avis d'enquête publique, auquel sont accolées 6 feuilles A4 contenant Arrêté en date du 02/08/2022

A TOURRETTE-LEVENS : au 528 boulevard Léon Sauvan, apposé sur le grillage à gauche du portail d'accès au Collège se trouve un panneau d'avis d'enquête publique

_____ 000 _____

Telles sont nos constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Sonia AUGER
Huissier de Justice



Sophie GODARD
Clerc habilitée aux constats

